**ANNEXE 2**

**Brexit - Condition relative au séjour en France de l’enfant de nationalité britannique ou autre nationalité hors Eee ou suisse à charge d’un allocataire de nationalité britannique ou membre de famille d’un britannique de nationalité hors Eee et suisse : pièces justificatives requises**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situations visées** | **Pièce justificative requise**  | **Codification Cristal** |
| **Code nationalité** | **Code titre de séjour** |
| **Droit à au moins une prestation servie par la Caf au titre de l’enfant ouvert avant le 1er janvier 2021** | Tant que l’allocataire britannique demeure codifié nationalité C | Aucune | C ou A |  |
| Lorsque l’allocataire sera codifié nationalité A | A | DIS |
| **Première demande de prestations pour cet enfant à compter de 2021**  | Et l’allocataire fournit l’«attestation d’enregistrement de demande de titre de séjour en ligne » prévue au titre de l’accord de retrait ou un document de séjour « accord de retrait »  | Et l’enfant résidait déjà en France au 31 décembre 2020 | Aucune sous réserve des pièces le cas échéant requises par la Gestion de la personne  | A | DIS |
| Et l’enfant ne résidait pas en France au 31 décembre 2020 (il rejoint le bénéficiaire de l’accord de retrait après cette date), | Et l’enfant est membre de famille du bénéficiaire de l’accord de retrait au sens du droit au séjour | * Pièces le cas échéant requises par la gestion de la personne
* Et document officiel de l’Etat d’origine (acte de naissance, livret de famille, jugement, etc.) justifiant de la qualité de membre de famille
 | A | DIS |
| Et l’enfant n’est pas membre de famille du bénéficiaire de l’accord de retrait au sens du droit au séjour | Pièces justificatives de droit commun requises pour satisfaire à la condition de séjour en France de l’enfant de nationalité « A » à charge d’un allocataire de nationalité « A » | A | cf. le tableau sous @doc « Documentation / Séjour des enfants étrangers » |
| Et l’allocataire n’est pas titulaire d’un document de séjour « Accord de retrait »  | Pièces justificatives de droit commun requises pour satisfaire à la condition de séjour en France de l’enfant de nationalité « A »  | A | cf. le tableau sous @doc « Documentation / Séjour des enfants étrangers » |